



POINT FORT

focus 3/21

mai

## Pas de plaintes pour bruit malgré la «méditerranéisation»



**Torfinn Rothenbühler**

Responsable du marketing  
de la Ville de Berthoud.

Il s'occupe entre autres de  
la question de la promotion  
de la vieille ville.

Tout comme dans d'autres vieilles villes, on a vu apparaître il y a 30 ans à Berthoud le processus insidieux du déplacement du centre. Avec le départ des boucheries, pharmacies et autres fournisseurs de biens de consommation courante vers la gare, les flux de piétons se sont progressivement taris. Or c'était justement sur tout cela que s'appuyait le positionnement de la vieille ville comme lieu de décélération, de plaisir et de résidence de haut standing.

Si la paternité des nuits méditerranéennes ne revient pas à Berthoud, il est heureusement permis de s'inspirer des bonnes idées. Ainsi le conseil municipal a-t-il décidé en 2019 d'autoriser des nuits méditerranéennes à titre d'essai dans la vieille ville de Berthoud. Après une première édition réussie, rien ne s'opposait à une prolongation l'année suivante. C'est alors qu'est arrivée la pandémie.

### Pas de plaintes pour bruit

Les nuits méditerranéennes ne nous ont valu à Berthoud que des expériences positives. Il n'y a eu ni plaintes pour bruit ni autre incident lié à ces manifestations. Ceci est en grande partie dû aux établissements de restauration impliqués, qui ont assumé leurs re-

sponsabilités et ont su étouffer dans l'œuf les risques de dérapages sonores. Personne ne voulait mettre en danger ce privilège.

De toute façon, la vieille ville de Berthoud n'est pas le point chaud des fêtards déchaînés. Même après la fermeture des bars, il n'y a pas eu de problème, et les clients ont très civilement regagné leurs pénates. Les craintes émises en amont par quelques riveraines et riverains quant à une pollution sonore supplémentaire ne se sont pas vérifiées. Sachant qu'il s'agit d'un périmètre relativement restreint comportant un nombre limité de places assises et qui accueille une clientèle tranquille, nous ne nous attendons pas à ce que les autres assouplissements des mesures de lutte contre le coronavirus génèrent de répercussions négatives.

La transformation du château de Berthoud en une très belle auberge de jeunesse assortie d'un établissement de restauration et d'un musée a offert à Berthoud une attraction touristique supplémentaire. Les nombreux visiteurs et visiteuses doivent aussi se sentir à l'aise dans la vieille ville toute proche et savourer en plein air le charme de la lenteur retrouvée qu'offre la région. À Berthoud, les nuits méditerranéennes seront poursuivies – dès que cela sera à nouveau possible.

### Chère lectrice, cher lecteur,

Il y a de grandes chances que nous soyons en train de nous acheminer vers un été détendu. Après des mois de «shutdown» cet hiver avec à la clé du télétravail, peu de contacts sociaux et d'autant plus de restrictions, nous aspirons à des nuits estivales détendues et conviviales. Les points chauds des villes devraient connaître une forte affluence dès que les températures auront grimpé, et à condition que le risque de contagion au coronavirus reste faible à l'extérieur.

Des nuits conviviales dans des villes de plus en plus chaudes: voilà un phénomène qui n'est certes pas induit par la pandémie de coronavirus. Le besoin des citoyens d'avoir des heures d'ouverture prolongées dans les bars ou les lieux culturels était déjà en augmentation constante auparavant. De nombreuses villes répondent à ces besoins en s'efforçant de se «méditerranéiser». Cependant, l'intensification de la vie nocturne va également de pair avec une recrudescence du bruit, et les villes doivent faire face à un conflit d'intérêts entre le calme et l'animation. Bonne lecture!

### Sommaire

- Point fort 1
- Interview 2
- Le thème 3
- Session 4
- L'UVS dans la ligne de mire 5
- Agenda 6

## INTERVIEW

## « Nous sommes prêts pour l'été qui arrive »



**Violaine Blétry-de Montmollin,  
présidente du Conseil communal  
à Neuchâtel**

Violaine Blétry-de Montmollin est présidente du Conseil communal, à la tête du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Née en 1976, Violaine Blétry-de Montmollin est affiliée au Parti libéral-radical. Elle a été élue au Conseil communal le 27 novembre 2016 et est entrée en fonction le 1er janvier 2017. Elle a assumé la vice-présidence du Conseil communal durant l'année administrative 2019-2020.

**Les jours rallongent, les gens ont envie de sortir – plus encore que d'habitude, après les mesures sévères de lutte contre la pandémie. L'un des lieux qui attirent le public à Neuchâtel est le lac. Êtes-vous armés pour réagir?**

Notre lac, le plus grand entièrement en Suisse comme vous le savez certainement, est un « spot » de loisirs à la belle saison pour toute la population de la région, mais aussi pour de nombreux Suisses et Suissesses en vacances. Pour notre ville il s'agira du deuxième été « Corona », et nous pourrions bénéficier de notre expérience de l'année dernière. Nous avons lancé une campagne pour sensibiliser les baigneurs et baigneuses aux risques de noyade. Et notre entité de médiation urbaine a été très mobilisée sur les rives, effectuant tout un travail de dialogue et de sensibilisation afin d'inciter à respecter les règles du vivre-ensemble. Malgré une forte affluence, tout s'est très bien passé. Nous sommes donc prêts pour cette année et nous nous réjouissons de ce nouvel été au bord de notre lac.

**Dans de nombreuses villes, la méditerranisation est à l'ordre du jour. Quelle est à cet égard la stratégie de Neuchâtel?**

La Ville de Neuchâtel permet depuis l'été dernier aux exploitants d'établissements publics d'agrandir leur terrasse sur le domaine public, ou à ceux n'ayant pas de terrasse d'en créer une, dans le respect évidemment de la sécurité sur les trottoirs et les chaussées. Une

démarche qui reste liée à la période Covid, bien sûr. Cela a très bien fonctionné l'été dernier et nous avons re-conduit l'opération cet été. D'autres espaces seront aménagés afin de pouvoir profiter de l'espace public de manière conviviale: une rue sera fermée au trafic en soirée et aménagée avec des arbres et du mobilier urbain, une petite place où ont été plantés de jeunes peupliers sera agrémentée de pergolas pour apporter de l'ombre, et nous avons d'autres projets que nous dévoilerons prochainement. Plus largement et hors période Covid, la problématique du réchauffement climatique nous préoccupe forcément, et nous menons certains projets, notamment avec de nouveaux revêtements, visant à créer des îlots de fraîcheur en ville.

**Quelles mesures Neuchâtel prend-elle pour que les bruits des loisirs ne deviennent pas un problème et que la coexistence fonctionne bien? Quelles sont les mesures qui ont fait leurs preuves et celles qui ne l'ont pas fait?**

Nous mettons un soin particulier à favoriser une bonne cohabitation de toutes et tous de nos espaces publics, en veillant par exemple à ce que le bruit cesse à partir d'une certaine heure. Là aussi, notre équipe de médiation urbaine, qui a d'ailleurs été récompensée cette année par un prix national, sera mobilisée sur le terrain. Dans les lieux où du bruit excessif était signalé, des sono-mètres ont été posés et certains exploitants d'établissement publics ont

été avertis qu'ils risquaient de devoir fermer. Des aménagements éphémères – comme un container de jeux – ont aussi été déplacés pour ne pas créer trop de bruit dans le voisinage. En règle générale, cela a bien fonctionné.

**Comment les riveraines et riverains ont-ils été et sont-ils intégrés dans les points chauds pour éviter que n'apparaisse un problème de bruit?**

Nous cherchons des équilibres, par un dialogue permanent, mais je crois que la population est heureuse de pouvoir se retrouver après les périodes de semi-confinement, et fait preuve d'ouverture à l'égard notamment des groupes de jeunes qui se retrouvent après des mois de manque de liberté.

**Quelles sont les autres mesures prévues en matière de revitalisation et la méditerranisation?**

Nous allons démarrer, d'ici la fin de l'été, notre grand projet de réaménagement des Jeunes-Rives, afin de les transformer en une magnifique plage urbaine, avec un grand parc où on pourra toujours se délasser dans le respect des distances sociales ! Dans nos « nouveaux » quartiers, puisque la ville de Neuchâtel s'est agrandie avec une fusion avec trois communes voisines, nous avons aussi plusieurs projets visant à améliorer la qualité de vie, en aménageant par exemple de véritables centralités de quartiers, sortes de places du village où il fera bon se retrouver.

## T H È M E

# La ville méditerranéenne dans le conflit d'intérêts entre qualité de vie et bruits de loisirs

**À une époque où prendre un café au restaurant nous semble être une révélation, l'arrivée de températures de plus en plus clémentes risque d'accroître la pression sur les espaces extérieurs des centres-villes. Les autorités se retrouvent face à un défi: il leur appartient de résoudre le conflit d'intérêts entre les besoins de calme d'une ville résidentielle et le désir d'une ville de loisirs et de sorties de profiter d'une animation méditerranéenne.**



**Daniel Lehmann**

Directeur suppléant de l'Association suisse Infrastructures communales ASI, une section de l'UVS.

Dans beaucoup d'endroits, la question des bruits de la vie quotidienne et des loisirs n'est certes pas prioritaire, mais c'est une question permanente qui, de par son traitement via des procédures de recours et d'opposition, reste épineuse et longue à résoudre. Avec le «besoin pressant de sortir» généré par la pandémie de coronavirus, on assiste actuellement à une nette intensification de ce problème. La protection contre le bruit est une question récurrente dans toutes les discussions sur le développement urbain, et elle est en général liée à des conflits d'intérêts malheureusement difficiles à résoudre: la protection des personnes et de leurs espaces de vie contre les bruits nocifs ou désagréables est en butte à la pression exercée par l'urbanisation, la circulation, la densification, la société 24/24 et la méditerranéisation. La prévention du bruit par son évitement et la préservation du «calme» tourne au défi.

## La législation peut être un obstacle

Alors que la législation sur la protection contre le bruit offre aux villes un moyen de réduire le bruit de la circulation, perçu comme désagréable et d'augmenter ainsi l'attractivité de la ville comme lieu résidentiel, cette même législation sur la protection contre le bruit semble être un obstacle au développement d'une vie citadine et nocturne attrayante. Au-delà d'un certain niveau sonore, le bruit est nocif pour la santé, indépendamment de la manière dont il est perçu et jugé.

Sur le plan légal, la protection contre le bruit est régie par la loi fédérale sur la protection de l'environnement et par l'ordonnance sur la protection contre le bruit, qui portent princi-

palement sur les atteintes à l'environnement dues à la construction et à l'exploitation d'installations. Toutefois, le terme d'installation n'est pas très adapté au traitement juridique du bruit provenant des restaurants, des bars, de la restauration en terrasse et de la restauration de rue ou encore de manifestations, car il est causé par des personnes et est très hétérogène quant à son origine, ses caractéristiques et à la gêne occasionnée. Il n'est donc pas possible de déterminer des critères d'évaluation et des valeurs limites uniformes comme par exemple pour le bruit de la circulation.

## Le constat objectif dans l'évaluation des cas individuels

L'application de la législation doit donc être évaluée au cas par cas, sachant qu'il convient de prendre en compte le caractère du bruit, le moment et la fréquence auxquels il est émis ainsi que la sensibilité au bruit ou la pollution sonore antérieure. Le critère décisif n'est pas la perception subjective du bruit qu'ont certaines personnes, mais un constat objectif tenant compte des personnes particulièrement sensibles. Néanmoins, ni les conseillères et conseillers, ni les services spécialisés, ni les juges ne savent ce qui objectivement ne constitue pas une gêne notable. Or les personnes susmentionnées sont tenues de porter un jugement.

Dans ce contexte, l'aide à l'exécution pour l'évaluation des bruits de restaurants publiée par le Cercle Bruit, l'association des responsables cantonaux, municipaux et communaux de la protection contre le bruit, sert souvent de guide pour les décisions d'exécution et juridiques. Bien qu'elle ait été remaniée il y a environ deux ans, l'adéquation de l'aide à l'exécution du Cercle Bruit aux zones urbaines se voit parfois remise en question, notamment à la suite d'arrêts du Tribunal fédéral approuvant des recours contre l'ouverture trop prolongée des bars en soirée ou l'extension de terrasses de restaurants dans des arrière-cours. Le Conseil fédéral estime quant à lui

que les règlements existants sont adéquats et ne voit pas la nécessité d'élaborer un règlement détaillé concernant le bruit des personnes et des manifestations, comme il l'a indiqué au Conseil national en 2019 dans des prises de position sur des interventions.

Actuellement, en matière de gestion des bruits de la vie quotidienne et des loisirs, les villes ne peuvent jusqu'à nouvel ordre pas espérer une amélioration de la législation sur la protection contre le bruit. Pour la gestion des conflits d'intérêts immanents, on a en revanche besoin de règles judicieuses de résolution des conflits. Dans de nombreuses villes et communes, de bonnes expériences ont été faites avec l'augmentation de la transparence en matière d'octroi des autorisations et avec l'intégration des parties prenantes et des personnes concernées. Le canton de Bâle-Ville a par exemple développé des instruments utilisés avec un certain succès qui définissent des heures d'ouverture contraignantes dans le centre-ville pour des zones spécifiques, permettent de déterminer de manière transparente et compréhensible les heures d'ouverture autorisées dans le cadre de l'exécution, d'assurer une utilisation «équitable» et limitée dans le temps des lieux publics pour des manifestations et d'atteindre un équilibre juridiquement garanti des intérêts entre la population et les organisateurs de manifestations.

Ces exemples montrent que dans de nombreuses villes et communes, des procédures applicables dans la pratique sont en cours d'élaboration. On essaie aussi de plus en plus de replacer l'ensemble des aspects de la protection contre le bruit (bruits de la circulation, bruits de la vie quotidienne et des loisirs) dans un contexte global, comme le fait par exemple la Ville de Zurich avec sa « **Stratégie de protection contre le bruit** ».

## GT de l'Union des villes suisses

L'UVS a mis en place un petit groupe de travail chargé d'explorer d'autres possibilités de gestion juridique et participative judicieuse des bruits de la vie quotidienne et des loisirs.

## Informations complémentaires

- Cercle Bruit Suisse

## POLITIQUE

## Regard sur la session d'été

Le coronavirus continuera d'occuper le Parlement et les villes durant la session d'été. En effet, les sociétés de transport municipales souffrent fortement de la baisse massive du nombre de passagers due au coronavirus et ont impérativement besoin de soutien financier. Mais il s'agit aussi de se tourner vers un avenir plus lointain et de garantir que les villes préservent leur qualité de vie sur le long terme. Il faudra à cet effet par exemple alléger la fiscalité de l'accueil extra-familial des enfants ou protéger l'eau potable.

**COVID-19**

Un référendum a été organisé contre la loi COVID-19. Les électrices et électeurs sont appelés à se prononcer le 13 juin sur la version du 25 septembre 2020, bien que celle-ci ait déjà été remaniée. Ceci n'est possible que parce qu'il s'agit d'une loi urgente entrée en vigueur avant l'expiration du délai référendaire. Et une nouvelle réforme doit être effectuée lors de la session d'été. La loi COVID-19 est cruciale pour la maîtrise de la crise et donc aussi extrêmement importante pour les villes. Lors de la session d'été, il est entre autres prévu de prolonger jusqu'à la fin de l'année le versement de l'allocation pour perte de gain, limitée à fin juin 2021, ce que l'UVS soutient.

Outre la loi COVID-19, le Parlement examinera d'autres projets en lien avec le coronavirus. Celui d'une participation de la Confédération à la compensation des pertes de recettes dues essayées par les transports locaux en 2021

du fait de la pandémie revêt une importance primordiale pour les villes. Les villes s'étaient engagées l'été dernier en faveur de la solution minimale d'une compensation supportée à parts égales par les trois échelons de l'État et pour l'année 2020. Elles ne devraient pas être à présent punies pour avoir ainsi fait preuve de retenue et ne recevoir pour l'année en cours aucune compensation pour le manque à gagner subi par les transports publics locaux, contrairement à d'autres secteurs des transports publics, par exemple le chargement des voitures. L'UVS œuvre donc en faveur d'une participation de la Confédération au soutien des transports locaux, qui continuent à être éprouvés par la pandémie en 2021.

**Bruit**

Comme l'illustre le présent numéro, le bruit est un sujet qui occupe les villes. L'UVS soutient une motion visant à «réduire efficacement les bruits de moteurs excessifs». Ce phénomène, qui dérange la population dans les villes depuis longtemps déjà, s'est encore renforcé durant la pandémie. Or lorsqu'il s'agit de sanctionner ce comportement, la police, du fait de lacunes juridiques au niveau fédéral, a souvent les mains liées ou ne dispose que d'un catalogue de mesures manifestement inefficaces. Ceci est contrariant, et c'est précisément sur ce point qu'intervient cette motion.

**Petite enfance**

Une initiative parlementaire déposée par Christa Markwalder demande une «réduction fiscale

de 25 000 francs au maximum par enfant et par an pour l'accueil extrafamilial». La déduction fiscale maximale des frais de garde des enfants, jusqu'ici limitée à 10 100 francs, doit selon l'initiative être portée à 25 000 francs. L'UVS soutient l'augmentation proposée afin de promouvoir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Des frais de garde d'enfants élevés ne doivent pas constituer un obstacle à l'exercice d'une activité professionnelle ni à l'augmentation du taux d'occupation.

**Eau potable**

Alors qu'il y aura en juin un scrutin sur l'initiative sur l'eau potable, pour laquelle l'Union des villes suisses a décidé la liberté de vote, le Conseil national traitera diverses motions sur la protection de l'eau potable. L'Union des villes suisses soutient la motion de Roberto Zanetti, qui prévoit une amélioration de la protection préventive contre les contaminations pour les aires d'alimentation des nappes phréatiques des zones de captage.

L'UVS rejette toutefois deux motions de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, dont les revendications entraîneraient pour les communes et les villes des modernisations coûteuses sur les installations d'épuration, déjà bien équipées. L'enjeu n'est pas de garantir l'amélioration de la protection de l'eau potable par des réglementations supplémentaires au niveau de l'épuration, mais par des mesures efficaces à la source.

## Procédures de consultation

Depuis plus d'un an, à cause de la pandémie de coronavirus, les grandes manifestations ne sont plus possibles. La situation épidémiologique actuelle permet toutefois au Conseil fédéral de présenter un plan par étape montrant comment on pourrait à nouveau rendre possibles ces événements.

Le Conseil fédéral a envoyé en consultation deux modifications des ordonnances COVID-19: premièrement, l'**ordonnance sur l'autorisation des grandes manifestations**, qui prévoit un plan par étapes stipulant les conditions auxquelles les cantons pourront à nouveau autoriser les

grands événements publics. Deuxièmement, les organisateurs doivent être dédommagés si un événement ayant reçu son autorisation ne peut finalement pas être réalisé à cause de la situation épidémiologique. Le Conseil fédéral se propose de réglementer ce bouclier de protection dans l'**ordonnance sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale**.

L'Union des villes suisses accueille sur le principe favorablement les mesures proposées et se félicite que le Conseil fédéral souhaite autoriser les grandes manifestations publiques, qui sont un important élément

constitutif de la vie urbaine. Le secteur de l'événementiel a été durement éprouvé par l'épidémie et a besoin d'une perspective. Pour ce qui est de la mise en œuvre concrète des mesures, l'Union des villes suisses a toutefois émis quelques réserves. Ainsi, le contrôle au moyen d'un certificat COVID représente un grand défi logistique. Il est décevant que le bouclier de protection soit assorti de conditions aussi strictes, avec par exemple pour conséquence que les petits organisateurs n'en profiteront guère.

Autres consultations disponibles sous:  
[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)

## ACTUALITES

## Pleins feux sur l'Union des villes suisses

### Conséquences de la pandémie pour les finances municipales



Baisse des recettes fiscales provenant des entreprises, mais hausses nombreuses et importantes des dépenses: la pandémie de coronavirus a eu des conséquences négatives pour les finances des villes. C'est ce qu'il ressort d'une enquête que l'Union des villes suisses a réalisée en coopération avec PwC Suisse.

Un facteur déterminant est la baisse des recettes des impôts sur les entreprises: par rapport à l'année précédente, elles ont en moyenne baissé de 4 %, et pour 2021, les villes prévoient un recul supplémentaire de 17 % en moyenne. D'autre part, les finances auront en plus à supporter les conséquences des allocations de soutien versées au commerce et à l'artisanat et aux travailleuses et travailleurs indépendants ainsi qu'une baisse des recettes des établissements de loisirs. Pour l'instant, la hausse des dépenses n'a pas encore d'impact important sur l'aide sociale, mais les personnes interrogées s'attendent à ce que ce soit le cas à partir de 2022. L'enquête a montré que les dettes pourraient dans certains cas connaître une augmentation massive. Côté dépenses, on a principalement des hausses de l'efficacité et l'abandon ou le report d'investissements. Pour quelque 40 % des villes, une augmentation des impôts n'est plus taboue.

[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)

### Les villes disent oui à la loi sur le CO<sub>2</sub>



La loi sur le CO<sub>2</sub> soutient la politique climatique des villes. L'Union des villes suisses a par conséquent décidé d'émettre une consigne de vote positive pour la votation du 13 juin. Elle a donc lancé une petite campagne sur Twitter. Diverses personnalités des exécutifs municipaux expliquent sous le hashtag #LoiCO<sub>2</sub>Oui! les raisons pour lesquelles elles soutiennent le projet et pourquoi celui-ci est important pour leur ville. Les villes sont particulièrement touchées par le changement climatique, et nombre d'entre elles vivent les changements aux premières loges: multiplications des canicules, des sécheresses ou des intempéries. Selon les déclarations des divers représentants et représentantes des villes, la loi sur le CO<sub>2</sub> facilite la mise en œuvre des me-

sures locales en faveur d'une politique climatique cohérente. L'UVS a mis en ligne depuis mars sur son site web un argumentaire complet sur le projet soumis à la votation.

[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)

### Les transports publics urbains du futur sont une offre de porte à porte



Avec la gestion des surfaces publiques, les transports publics constituent l'un des deux leviers au moyen desquels les villes peuvent influencer la mobilité. Au cours de ces dernières années, de nouvelles offres de mobilité sont venues rejoindre le bus, le tram et le train. Au forum du printemps 2021, la Conférence des villes pour la mobilité CFM a enquêté sur les chances et les risques que cette évolution implique pour les villes et agglomérations ainsi que pour les entreprises de transport municipales.

Les représentants issus des milieux de la recherche, des clients et des fournisseurs ont constaté que les transports publics seront dans l'avenir plus qu'un simple réseau de lignes: une offre de porte à porte. Il faut tester les nouvelles offres, mais on bute souvent sur des questions de financement. Ce qui déterminera comment les gens se déplaceront d'un endroit à un autre dans le futur sont les plateformes numériques qui combinent les services de mobilité et offrent aux clientes et clients des chaînes de transport complètes. Vous trouverez un résumé et les présentations de l'évènement sur [www.skm-dvm.ch](http://www.skm-dvm.ch).

### Statistiques des villes suisses 2021: habiter en ville



Les trois quarts de la population de la Suisse vivent dans des zones urbaines. Les citadines et citadins occupent environ 2 millions de logements répartis sur 540 000 bâtiments urbains. Près des trois quarts des logements sont occupés par des locataires, lesquels vivent majoritairement dans des logements de trois pièces. Ces données proviennent des «Statistiques des villes suisses 2021», consacrées cette année au thème «habiter en ville». L'Union des villes suisses publie son Annuaire statistique conjointement avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

[www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)

## Brèves

### Journée du climat en ligne et à la radio

Le 27 mai aura lieu la Journée du climat 2021, qui sera proposée à cause de la pandémie de coronavirus en ligne sur le site [klimatag.ch](http://klimatag.ch) ou en live sur OneFM. 40 expertes et experts débattront des solutions à apporter au changement climatique dans les domaines du shopping, de l'alimentation, du logement et de la mobilité. L'UVS est partenaire de parrainage de cette manifestation.

[www.klimatag.ch/fr](http://www.klimatag.ch/fr)

### Suisse Public SMART, réalisé en ligne

Les 9 et 10 juin 2021 aura lieu le premier Suisse Public SMART sous forme d'évènement en ligne. Des exposés passionnants et des présentations des meilleures pratiques sur les thèmes de la smart governance et du smart environment montreront comment les communes et villes peuvent tirer parti de la digitalisation de manière optimale. L'accent sera mis sur les solutions et produits concrets et axés sur la pratique, susceptibles de permettre aux administrations d'optimiser leurs tâches et de faciliter leur travail quotidien. L'UVS est partenaire de parrainage de l'évènement.

[www.suissepublic.ch](http://www.suissepublic.ch)

### 20e concours de cybergouvernement

Les entreprises technologiques Bearing Point et Cisco organisent pour la 20e fois le concours de cybergouvernement, qui récompense des projets de l'administration numérique. Des candidats venus de Suisse, d'Autriche et d'Allemagne pourront déposer leurs projets de digitalisation et de modernisation pour l'administration jusqu'au 30 juin.

[www.egovernment-wettbewerb.de](http://www.egovernment-wettbewerb.de)

### CAS Culture du bâti à l'HES de Lucerne

Le CAS Culture du bâti sera lancé à partir du 7 janvier 2022 à la haute École Spécialisée de Lucerne. Cette formation continue s'adresse aux spécialistes communaux et municipaux impliqués dans les processus de planification et de décision. Elle transmet des compétences permettant d'appliquer des procédures axées sur l'objectif de l'assurance qualité dans le bâtiment. :

[www.hslu.ch/cas-baukultur](http://www.hslu.ch/cas-baukultur)

# Agenda

## Union des villes suisses UVS

- 9/10 juin 2021** **Suisse Public SMART** online  
Informations: [www.suissepublic.ch](http://www.suissepublic.ch)
- 26/27 août 2021** **Journée des villes 2021** à Thoune  
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, [info@staedteverband.ch](mailto:info@staedteverband.ch)

## Sections de l'Union des villes suisses

- 11 juin 2021** **Initiative des villes pour la politique sociale - Conférence de printemps**  
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, [info@initiative-villes.ch](mailto:info@initiative-villes.ch)
- 17 septembre 2021** **Conférence des directrices et directeurs des finances des villes - Colloque**  
Informations: Michael Felber, téléphone 031 356 32 32, [info@ksfd.ch](mailto:info@ksfd.ch)
- 17 septembre 2021** **Initiative des villes pour la formation - Conférence d'automne** à Uster  
Informations: Departement Schule und Sport de la ville de Winterthour, [info@staedteinitiative-bildung.ch](mailto:info@staedteinitiative-bildung.ch)

## Divers

- 18 juin 2021** **L'économie sociale et solidaire et l'agriculture écologique** à Berne  
Informations: [www.unibe.ch](http://www.unibe.ch)
- 24 juin 2021** **Swiss Telecommunication Summit - 46<sup>e</sup> Séminaire asut** à Berne et en ligne  
Informations: [www.events.asut.ch](http://www.events.asut.ch)
- 1/2 juillet 2021** **19<sup>e</sup> Congrès photovoltaïque national** à Berne  
Informations: [www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)
- 2 septembre 2021** **Journées du logement de Granges** à Granges  
Informations: [www.bwo.admin.ch](http://www.bwo.admin.ch)
- 3 septembre 2021** **Forum des Transitions urbaines «Réinventer les rives urbaines»** à Neuchâtel  
Informations: <https://transitionsurbaines.ch/>
- sept. /oct. 2021** **Des espaces publics de qualité pour la société urbaine de demain** à Bienne, Meyrin ou Lausanne  
Informations: [www.sanu.ch](http://www.sanu.ch)

### Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne  
 Rédaction: Renate Amstutz, Barbara Brechbühl, Dominic Blumenthal, Franziska Ehrler, Michael Felber, Martin Flügel, Marlene Iseli, Olivier Keller, Marc Moser, Maja Münstermann, Paul Schneeberger;  
 traduction: proverb; Photos: photo page 1: Rolf Siegenthaler; portrait page 1: mäd; page 2: mäd; page 3: Rolf Siegenthaler  
 Téléphone: 031 356 32 32, [www.uniondesvilles.ch](http://www.uniondesvilles.ch)  
 Abonnement à focus: [info@uniondesvilles.ch](mailto:info@uniondesvilles.ch)